

NOISY

attend
vos enfants



VOS enfants ont-ils besoin d'un séjour au grand air ? Désirez-vous qu'ils continuent *en même temps* leurs études primaires ? Alors, n'hésitez pas ! Confiez-les, sans crainte, au home de Noisy, auquel nos œuvres sociales ont justement donné la mission d'être utile aux écoliers et aux écolières dont la santé doit être stimulée.

Il fait si bon vivre à Noisy ! Dans cette belle région boisée de nos Ardennes, sur les hauteurs de la Lesse capricieuse, l'air pur et le climat salubre conviennent parfaitement aux petits convalescents d'une maladie d'enfance (une rougeole, par exemple), à ceux qui viennent de subir une intervention chirurgicale (telle une amydalectomie), aux enfants nerveux, à ceux qui souffrent d'angine, de bronchite, d'asthme, etc.

Le home est équipé pour les accueillir : réfectoires, installations sanitaires, classes et dortoirs sont pourvus de tout le confort moderne et d'une hygiène parfaite.

Les enfants trouvent à Noisy un mode régulier de vie, des jeux et des exercices au grand air, une alimentation équilibrée et reconstituante, une surveillance médicale constante et des soins prodigués par un personnel compétent et dévoué.

Surtout, n'allez pas vous imaginer que les petits pensionnaires de Noisy subissent du retard dans leurs études. Notre home est en même temps une école officiellement agréée par l'Etat, où des institutrices diplômées dispensent l'enseignement primaire dans les deux langues nationales.

La rentrée du contingent pour le deuxième semestre 1958 est fixée au mardi 22 avril prochain.

Sont admis :
— les garçonnetts de 5 à 12 ans ;
— les fillettes de 5 à 14 ans.

Les demandes d'inscription doivent être adressées *d'urgence* au bureau des assistantes sociales du centre régional.

Ajoutons encore que les candidats sont soumis à un examen médical avant l'entrée, que les enfants admis ne doivent pas être munis d'un trousseau, et que l'intervention des parents est de 20 fr. par journée.

POUR LES GRANDES VACANCES

Pendant les grandes vacances, des travaux seront effectués au home de Noisy. Dans ces conditions, il ne sera pas possible d'y héberger les petits « vacanciers ». Mais, pour ne pas priver les enfants, notre œuvre de Solidarité confiera, pendant le mois d'août 1958, 200 écoliers et écolières, nés entre le 31 juillet 1944 et le 1^{er} août 1950, aux bons soins d'une œuvre nationale spécialisée, offrant toutes garanties à tous points de vue.

Cent enfants des deux sexes seront hébergés au littoral ; les cent autres, dans les Ardennes.

La contribution des parents dans les frais de placement sera de 20 fr. par jour.

Si le nombre des demandes dépasse les 200, la priorité sera accordée aux enfants débiles et à ceux qui habitent les grandes agglomérations.

Les parents (agents statutaires ou bénéficiaires d'une pension de retraite ou de survie) peuvent, dès à présent, introduire une demande, du modèle ci-dessous, à la Direction P.S., bureau 53.21, rue Belliard, 76, Bruxelles.

Je soussigné

Nom et prénoms de l'agent ou du retraité

Qualité administrative

Service d'attache ou gare de paiement

Adresse privée

désire placer mon enfant

{ la mer (1)
 dans les Ardennes (1)
 indifféremment à la mer ou dans les Ardennes (1)

Nom et prénoms de l'enfant

Sexe

Date de naissance

(1) Biffer les mentions inutiles. Il sera tenu compte, dans la mesure du possible, des préférences exprimées.